

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

564^{ème} séance

Vendredi 16 juin 2006, à 10 heures
Vienne

Président : M. Gérard Brachet (France)

La séance est ouverte à 10 h 21.

Le PRÉSIDENT : Bonjour, distingués représentants. Je déclare ouverte la 564^{ème} séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Ce matin, nous poursuivrons et nous terminerons l'examen du point 8 de l'ordre du jour, « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session », et en particulier le point relatif à la proposition DMISCO/SPIDER. Nous poursuivrons et nous terminerons l'examen du point 14 de l'ordre du jour, « Questions diverses ». Nous commencerons ensuite à adopter le rapport du Comité à l'Assemblée générale qui est le point 15 de l'ordre du jour.

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session (point 8 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT : Distingués représentants, sous le point 8 de l'ordre du jour, « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session ». Les préposés à la salle de conférence viennent de distribuer un document non officiel, révisé, contenant les paragraphes concernant la plate-forme de coordination spatiale pour la gestion des catastrophes, qui pourrait être inclus dans le rapport du Comité à l'Assemblée générale.

Je voudrais commencer par donner la parole au Directeur du Bureau des affaires spatiales pour qu'il présente cette révision du document non officiel distribué ce matin. M. Camacho, je vous donne la parole.

M. S. CAMACHO-LARA (Bureau des affaires spatiales) *[interprétation de l'anglais]* : Grand merci, Monsieur le Président. Avec votre autorisation, j'attends quelques instants jusqu'à ce que le document soit distribué à toutes les délégations.

Le PRÉSIDENT : M. Camacho va vous faire une introduction en présentation de ce document.

M. S. CAMACHO-LARA (Bureau des affaires spatiales) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Le non document révisé dont les délégations sont saisies contient des passages supplémentaires par rapport à la version antérieure, et il y a également un élément important qui a été supprimé. Pour ce qui est des changements apportés à ce non document, eu égard évidemment à la possibilité d'intégrer les commentaires qui ont été faits à l'époque, ici nous reprenons en gros la discussion que nous avons menée hier et avant-hier.

Les trois premiers paragraphes ce sont les paragraphes qui fournissent une information factuelle et dont nous disposons dans la version antérieure hier. Ensuite, le paragraphe suivant figurait dans la version antérieure. Paragraphe suivant, ici nous avons modifié la description des

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



responsabilités incombant justement à la personne en question. Vous vous en souviendrez, nous avons ici une description qui correspond au libellé onusien que l'on utiliserait pour ce qui est du rôle dévolu au Directeur dans ce contexte.

Ensuite, le paragraphe suivant, « Modifications », c'est l'intitulé de ce mécanisme et le paragraphe suivant vous constatez que pas de changement en ce qui concerne la teneur mais son emplacement par rapport au document antérieur. Le paragraphe suivant a été modifié de façon à tenir compte de l'intention suivante, à savoir quelle serait la participation régionale dans ce contexte et de toute façon c'est un texte qui reste entre crochets comme vous le constatez, et les délégations pourront faire des commentaires si elles le souhaitent.

Par rapport au texte antérieur, le conseil consultatif, tout ce qui le concerne a disparu. Il s'agissait de [*l'advice ??*], et nous disons qu'il y a un certain nombre d'intitulés qui ne figureront pas forcément dans le projet de rapport, justement pour bien distinguer les différentes questions, les unes des autres. À cet égard, notre suggestion serait la suivante, à savoir que le Comité assumerait la surveillance de ce programme. Ensuite, les deux paragraphes suivants, il s'agit des implications pour le Bureau des affaires spatiales, ici il s'agit de la capacité de fournir les résultats correspondant au programme actuel. Il s'agit de voir également de voir quelle est la responsabilité incombant au Secrétariat dans ce contexte.

Ceci étaient donc les implications concernant le programme. Ensuite, nous avons les implications financières et vous voyez qu'il y a un remaniement des différents paragraphes dans une séquence chronologique, plus ou moins parce que vous savez très bien qu'il y a une certaine interaction entre la teneur des différents paragraphes. Nous avons ensuite les recommandations, et ensuite nous avons l'échéancier, en quelque sorte, car nous avons affaire à différents partenaires qui lanceront DMISCO et les activités y afférentes dans les meilleurs délais. Vous vous en souviendrez, certaines délégations ont exprimé une préoccupation, à savoir que le processus en tant que tel devrait évoluer à un rythme plus lent. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie M. Camacho pour votre présentation de cette nouvelle version du document non officiel. Je pense que vous avez pu en prendre connaissance et j'ai noté deux délégations qui ont demandé à intervenir sous ce point de l'ordre du jour. Je peux maintenant donner la parole à la délégation de l'Allemagne, M. Muller.

M. K. U. MULLER (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la délégation allemande a examiné le document présenté hier au Comité. Nous l'avons examiné eu égard au document qui est présenté aujourd'hui. Nous saluons les différentes interventions des délégations qui s'expriment en faveur de ce document présenté hier. Ma délégation soutient le soutien porté à ce rapport. Nous réaffirmons notre soutien à la création de DMISCO/SPIDER.

Je voudrais vous rappeler les deux interventions que nous avons faites dans le passé pour proposer d'accueillir DMISCO à Bonn. Les experts du groupe ad hoc parviennent à la conclusion qu'il serait bon de démarrer dans les meilleurs délais DMISCO et saisir les occasions qu'ils ont fournies quant à l'accueil de cette structure à Bonn, Beijing et Vienne en utilisant les différentes synergies. On pourrait utiliser à Bonn les synergies avec les entités de l'ONU pour ce qui est du travail DMISCO, comme par exemple la plate-forme pour la promotion de l'alerte précoce, et également de l'Institut de l'Université des Nations Unies pour l'environnement et la sécurité humaine. Notre délégation souhaite souligner que Bonn accueille des institutions œuvrant dans le cadre de la gestion des catastrophes, à savoir le Comité allemand de l'atténuation des catastrophes, l'Agence allemande d'aide technique en la matière et l'Office fédéral de réponse aux catastrophes, et finalement, Bonn accueille le siège du Centre aérospatial allemand DLR.

Il s'agit du partenaire principal d'un certain nombre d'organisations nationales européennes dans le cadre de l'ONU pour ce qui est des données de télédétection dont on a besoin pour l'alerte précoce, l'aide humanitaire et la gestion des catastrophes. Nous souhaitons lancer un appel, à savoir recommander dans les meilleurs délais le démarrage de DMISCO, à partir de janvier 2007. Nous proposons que cette date soit consignée dans le rapport du Comité comme on l'avait fait. Mais lorsque l'on dit que l'on pourrait peut-être supprimer « *as soon as possible* » et « *practical possible* », il faudrait peut-être supprimer ces dernières mentions.

Le PRÉSIDENT : J'ai aussi une demande d'intervention de M. Wolanski de la délégation de la Pologne. M. Wolanski vous avez la parole.

M. P. WOLANSKI (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, j'ai suivi de très près les travaux concernant la possibilité de créer cette nouvelle entité traitant des

catastrophes naturelles, DMISCO. Je ne voudrais pas entrer dans le détail car nous avons consacré beaucoup de temps à discuter de cette question au cours de la semaine. Mais au nom de la délégation de la Pologne, j'appuie que le Comité recommande un démarrage rapide de l'établissement de DMISCO/SPIDER. Merci.

Le PRÉSIDENT : Merci, M. Wolanski pour votre intervention au nom de la délégation de la Pologne. Je donne la parole maintenant à la délégation des États-Unis, M. Hodgkins.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, ma délégation félicite le Secrétariat d'avoir fourni cette nouvelle version du non document, et je pense que nous progressons à grands pas dans la bonne direction, même si ma délégation a encore des questions à poser concernant un certain nombre de paragraphes révisés.

J'ai deux questions spécifiques à poser, ceci concerne les finances. À la page 2 du non document, au paragraphe 11, on dit qu'il y a un budget opérationnel d'environ 1,3 millions de dollars. Comme je l'ai dit dans mon intervention hier, 1,3 millions est reflété dans le document L.285. Mais dans le rapport fourni au CRP.13, au paragraphe 18, on parle des estimations qui ont été actualisées telles que reflétées au L.285. Donc, ma question est la suivante : Est-ce que nous avons ici une autre estimation des besoins requis compte tenu du paragraphe 18, CRP.13, ou bien est-ce que les experts estiment que finalement ceci coûtera 1,3 millions de dollars par an ? C'était la première question.

J'en arrive à une deuxième question, il s'agit de la mobilisation des ressources et ceci n'est pas reflété dans le plan de travail ni dans le CRP.13. Ma délégation souhaiterait un éclaircissement car il s'agit là d'une question fondamentale. Au paragraphe 85 du L.285, c'est un paragraphe qui énonce que les ressources pour le travail de base réalisé dans le cadre de l'ONU, il y a donc trois personnes, il y a une contribution en espèces de États membres et il y a également une inscription ou des droits d'inscription pour ce qui est de l'utilisation des services fournis par DMISCO. Alors DMISCO ce sera un programme qui fournira des services qui seront ensuite rémunérés. Est-ce que ce sera un programme de l'ONU, ou bien est-ce que l'on a modifié ceci et qu'il y a quelque chose qui m'échappe ? Pour ce qui est du paragraphe 85 du L.285, on dit que les ressources et les dépenses pourront être couvertes par des droits d'inscription ou d'utilisation des services de DMISCO. De façon

à pouvoir profiter des services de DMISCO, il faudra payer des droits.

Je pense que ceci aura peut-être une incidence. Alors est-ce que l'on parlera ici d'un programme de l'ONU ou bien est-ce que l'on demandera aux experts d'œuvrer dans un autre cadre pour obtenir des ressources sous-tendant les activités de DMISCO ? A un stade ultérieur, je souhaiterais revenir à l'examen de ce non document de façon à œuvrer paragraphe par paragraphe.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, M. Hodgkins pour votre intervention. Le Secrétariat a bien noté vos deux questions et avant que je lui donne la parole pour y répondre, je voudrais savoir s'il y a d'autres délégations qui demandent à intervenir. La délégation du Brésil.

Mme C. L. RIBEIRO MOURA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le Brésil tient à souligner que la page 2 de ce non document, à savoir les implications financières pour ce qui est de l'établissement du programme proposé. Nous sommes heureux de constater la dernière partie de ce paragraphe, en ce sens que l'établissement de ce système ne devrait pas aboutir à une augmentation du budget ordinaire de l'ONU. Une de nos préoccupations est la suivante. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles entités qui entraîneraient un fardeau supplémentaire à assumer par les pays en développement.

Le PRÉSIDENT : Je remercie la distinguée représentante du Brésil. J'ai noté aussi une demande d'intervention de la part des Pays-Bas.

M. A. S. REIJNGOUD (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais attendre la réponse du Secrétariat pour prendre la parole à mon tour le moment venu.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué des Pays-Bas. Je crois que nous avons une demande d'intervention de la part du délégué de la République islamique d'Iran.

M. M. ASL (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Monsieur le Président, je remercie le Secrétariat de nous saisir de ce non document. Nous avons le même avis que la délégation du Brésil à savoir que ceci ne représentera pas un fardeau financier supplémentaire à assumer par les pays en développement. Je pose une question, ceci concerne le paragraphe 5. Ceci concerne justement les différentes personnes qui travailleront, il s'agit des effectifs. Ce sont des effectifs locaux ou des

effectifs multinationaux. Nous avons le CRP.13 qui évoque la question. Donc, on dit que l'on pourrait également détacher des effectifs. Alors est-ce que ce seront des effectifs multinationaux ?

Pour ce qui est de la gestion des catastrophes, il faut évidemment que ces catastrophes soient gérées avant tout par des pays qui sont le plus souvent affectés par ce type de catastrophes de façon à ce que l'on ait une idée précise de l'ampleur de la catastrophe et de ses spécificités, notamment de façon à bien connaître également le réseau d'assistance dans les différents pays en développement frappés par les catastrophes. Je voulais savoir quel était le statut de ces effectifs. Il faut que ces effectifs soient multinationaux et il faudrait également recruter des effectifs dans les pays en développement. Je tenais à le souligner.

Peut-être que l'on pourrait préciser la part des effectifs qui sera recrutée sur le plan local et la part des effectifs qui sera recrutée sur le plan multinational. Le Secrétariat prend note de ces différentes questions.

Le PRÉSIDENT : Je vais redonner la parole au Directeur du Bureau des affaires spatiales pour qu'il apporte des réponses aux questions précises qui ont été posées et en particulier, par nos distingués délégués des États-Unis et de l'Iran. M. Camacho.

M. S. CAMACHO-LARA (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Grand merci, Monsieur le Président. Je ne pourrai pas répondre à toutes les questions de façon approfondie. Je répondrai à certaines de ces questions et je vous présenterai la vision du Secrétariat en la matière. Il y a une question à laquelle je ne peux pas répondre parce que je n'y étais pas, c'est la différence de texte par rapport au texte des experts et le document L.285. Je ne sais pas ce qu'ont fait les experts à l'époque et en fait, pourquoi il y a eu cette modification de libellé. Donc, je ne pense pas que ce soit une modification en profondeur parce que lorsque j'ai assisté à ces travaux, c'est une question qui n'a pas pratiquement été mentionnée. Mais pour ce qui est de cette question, je préfère la renvoyer aux experts dans la salle qui ont participé à la réunion en question.

Pour ce qui est maintenant des droits qui sont demandés dans l'étude des experts, pour ce qui est des services de l'entité, ce document est une étude émanant des experts et à l'époque où on développait cette notion, on ne savait pas si ce serait un programme de l'ONU ou si au contraire, ce serait une entité en dehors de l'ONU. Les experts, à l'époque, pensaient qu'une façon de

financer DMISCO pourrait se faire par le biais justement de droits, droits d'inscription, de façon à pouvoir garantir le caractère opérationnel de DMISCO.

Ensuite, il y a eu un changement qui est intervenu puisqu'il s'agit d'un programme de l'ONU. C'est alors que l'on a pu évoquer cette question de demander des droits pour obtenir les services de DMISCO, car l'ONU ne fait pas payer les services prodigués.

Pour ce qui est maintenant des effectifs et leur caractère multinational et le pourcentage des effectifs recrutés sur le plan national ou sur le plan multinational, quelle est l'intention. Il s'agit d'effectifs multinationaux dans chacun des différents bureaux. Voilà notre intention.

Autre élément qui a été discuté, c'est la participation de tous les pays serait la bienvenue dans les différents bureaux. Mais la question qui se pose est la suivante : D'où proviennent les différentes ressources ? DMISCO n'aura pas de ressources suffisantes pour recruter, compte tenu du niveau de ressources actuellement envisagé. Pour ce qui est de ces ressources, elles augmenteront par le biais de contributions volontaires et ce sont des contributions volontaires qui permettront le recrutement des effectifs pour une période d'un an ou deux, en fonction de ces contributions. Le recrutement se fera sur la base d'une répartition géographique. Ceci avait été discuté lors de la réunion d'experts et plus tard dans la réunion de ceux qui souhaitent fournir leur soutien. Il serait donc opportun d'avoir des personnes venant des différentes régions qui ont des contacts plus étroits avec les circonstances prévalant dans une région donnée, notamment en ce qui concerne la culture et le type de catastrophe.

Pour ce qui est de la question de l'Iran, je réponds par l'affirmative. DMISCO recrutera sur le plan international et ceci sera fonction des ressources disponibles. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je remercie M. Camacho pour ces précisions. Je me retourne vers les délégations pour savoir si certaines souhaitent intervenir. Je crois que la délégation américaine avait indiqué qu'elle souhaitait revenir sur le texte lui-même paragraphe par paragraphe, donc je donne la parole à la délégation des États-Unis, M. Hodgkins.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je remercie le Directeur pour ces précisions, mais je pense que d'autres

choses devraient être précisées par les experts du point de vue des implications budgétaires, car on ne connaît pas le montant estimé nécessaire pour la création de DMISCO, cela dépend du budget alloué par les Nations Unies. C'est pourquoi, si nous recommandons un soutien de la part de nos gouvernements, nous devons savoir quelles seront les requêtes présentées plus tard au titre du budget des Nations Unies. Est-ce que les experts représentants du groupe d'experts pourraient nous dissiper ces ambiguïtés ? Nous avons eu une estimation en février avec une révision en juin, mais nous ne connaissons pas le montant précis.

Je vous remercie pour cette précision quant à cette participation nationale. Il n'y a pas de principe de fonctionnement pour le DMISCO. Nous avons le CRP.13 et L.258 et ces deux documents au paragraphe 11 on cite le L.258 et les coûts opérationnels. Je ne sais pas si nous allons réussir à résoudre cette question aujourd'hui, mais je pense que le Comité doit résoudre cette question. Parce que nous avons besoin d'orientations pour savoir comment nous allons organiser ces activités parce que certaines notions contradictoires sont présentées dans le L.285 et le CRP.13 et nous devons pouvoir répondre à ces questions auprès de nos gouvernements. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je remercie M. Hodgkins pour cette remarque. Sur cette question d'une éventuelle contradiction entre le document de référence 285 et le document CRP.13, est-ce que le Directeur du Bureau des affaires spatiales peut nous apporter un élément susceptible de rassurer les délégations ?

M. S. CAMACHO-LARA (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je me suis entretenu avec mon collègue s'agissant des textes stipulant qu'un règlement des ressources a été fait. D'après ses souvenirs, le débat qui a eu lieu concernait le fait qu'il serait peut-être plus rentable de recruter au niveau local par rapport à la première estimation de l'étude, estimation des experts. Mais l'issue serait à peu près la même.

Concernant le statut des deux documents, selon moi, le L.285 est l'étude présentée qui reflétait la situation à ce moment-là. Depuis lors, différents changements ont été proposés, des commentaires ont été présentés par les membres du Comité, mais également par les experts lors de leur réunion. Le CRP.13 qui est le rapport final du groupe d'experts, est le document que nous examinons en ce moment. Le premier document était destiné à aider à l'élaboration du CRP.13. On mentionne la coordination des contributions sur base des engagements faits jusqu'à aujourd'hui,

l'Autriche, la Chine, l'Allemagne. S'agissant des chiffres d'une des orientations données dans le plan d'étude, dans le L.285, on mentionne trois experts. Sur base de cela, nous pouvons évaluer les coûts en termes onusiens pour ces postes et ce qui n'a pas été mentionné mais qui devrait être mentionné, concerne l'équipement informatique nécessaire pour ce personnel et les coûts d'entretien. Ce sont des petits détails mais qui doivent être mentionnés. On se trouve entre l'estimation proposée par les bailleurs de fond et le 1,3 million. La différence tournerait autour des 150 000 dollars.

J'aimerais ajouter à cela, comme je l'ai déjà indiqué auparavant, si le Comité émet cette recommandation présente à la IVème Commission, à ce moment-là il y aura un document sur l'implication budgétaire des programmes présentés au Comité. Avant d'arriver à ce stade-là, la proposition passera également par le CCQAB, le comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires. Cet organe examinerait les implications du point de vue du programme, émet une recommandation à la Vème Commission. La IVème Commission recevrait ces implications de la Division de la planification et du programme du budget qui fait partie du Secrétariat qui est transmis ensuite à la IVème Commission. Lorsque la IVème Commission émet sa recommandation, cette recommandation passe à la Vème Commission. Ensuite, l'implication du programme budgétaire présentée à la IVème Commission devient un document de la Vème Commission qui à son tour présenterait ce montant. Je peux vous parler des coûts liés aux postes, mais concernant la configuration actuelle, je ne peux vous donner qu'une tranche. Vous pouvez arrondir, 500 000, 450 000, qui sera la différence entre le 1 300 000 et l'estimation des contributions des bailleurs de fond. C'est tout ce que je suis en mesure de vous dire à ce stade avec les détails que nous avons entre les mains. Un plan de travail détaillé est nécessaire avec les activités et, à ce moment-là, tout cela aura une implication sur les besoins en personnel et le soutien nécessaire. Merci.

Le PRÉSIDENT : Je remercie M. Camacho pour ces explications et ces clarifications. Nous avons une demande d'intervention de l'Inde. Pr Suresh pour la délégation de l'Inde.

M. B.N. SURESH (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Concernant ce document non officiel révisé, nous estimons qu'il prend en compte la majorité des questions soulevées par ma délégation hier. Les deux questions qui se posent aujourd'hui concernent le budget avec une certaine incohérence et sur base des documents L.285 et CRP.13 que j'ai lus, j'ai examiné le paragraphe 84 et le paragraphe 12 du document non officiel, je ne vois pas de

grandes différences et en tant que co-président du groupe d'experts sur cette question, nous avons passé quatre à cinq jours sur ces documents. Le L.285 résume les recommandations du groupe d'experts durant le Sous-Comité scientifique et technique qui a également émis ces recommandations. Tout cela est fourni dans un document de travail, ce qui a permis au groupe d'experts d'avancer et ce qui est apparu durant ce débat, c'est la nécessité d'un réseau ouvert pour une meilleure gestion et exécution des tâches du Bureau. C'est ainsi que différentes suggestions sont apparues de la part des différents États membres qui ont participé très activement à ces travaux. Le CRP.13 comprend quelques différences par rapport au L.285 sur base des recommandations de différents États membres que nous avons examiné encore et encore, et ce document reflète le consensus final entre les délégations afin de réagir aux recommandations de différentes délégations et le document non officiel présenté aujourd'hui a répondu à certaines des questions soulevées et va dans le bon sens. Avec ces engagements de certains États membres, je pense que nous ne devons pas poursuivre le débat, nous devons avancer sur la bonne voie pour répondre aux besoins exprimés par tous les États membres.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué de l'Inde pour son intervention. Je crois que nous avons une demande d'intervention de la délégation des États-Unis. M. Hodgkins.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je m'excuse d'intervenir à nouveau, mais je voulais soulever d'autres points sur base des précisions données par le Directeur du Bureau des affaires spatiales, concernant ce processus relatif aux relations omnibus présentées à l'Assemblée générale. Si nous obtenons un accord sur ce document non officiel qui est reflété dans le rapport du COPUOS, à ce moment-là, la majorité de ces paragraphes seront introduits dans la résolution de l'Assemblée générale. À ce moment-là cette résolution serait examinée du point de vue des implications budgétaires et la Division de la mise en œuvre et de la planification des programmes évaluera les implications budgétaires et c'est ainsi que cette résolution sera acceptée ou rejetée sur base de cette décision, parce que la Vème Commission et le CCQAB auront tous leur mot à dire sur la disponibilité des ressources. C'est ainsi que si ces groupes décident que les implications budgétaires de cette année sont telles que nous ne pouvons pas garantir un financement de cette activité, à ce moment-là ces paragraphes de la résolution disparaîtront parce qu'ils représentent des implications budgétaires qui ne peuvent pas être soutenues par l'Assemblée générale.

C'est ainsi que je reviens à ma remarque d'hier et d'avant-hier, ce sont d'autres comités avec d'autres intérêts qui vont décider du sort de cette activité, et peut-être que leurs intérêts ne sont pas les mêmes que les nôtres. C'est un risque que nous prenons, ou y a-t-il un autre moyen d'obtenir ce que nous voulons ? On propose ici d'augmenter le budget de 400 000 dollars, ce qui m'inquiète parce que cela pourrait peut-être justement engendrer un retour de flamme. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, M. Hodgkins de votre intervention, et je rappelle qu'il y a une étape décisionnelle importante qui se situera [*inaudible*].

M. M. ASL (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je remercie le Directeur du Bureau pour ses explications. Il faudrait refléter la question du personnel dans le document non officiel. J'ai une formulation que je pourrais proposer au Secrétariat durant la pause. Trois principes à introduire : le personnel doit être limité au minimum nécessaire ; deuxième principe, seuls les États membres doivent voter, assurer ces postes et les consultations nécessaires seront menées avec les États membres pour garantir une représentation géographique équitable à ces postes. Il nous semble que ces trois principes pourraient être présentés dans ce document non officiel.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué représentant de la République islamique d'Iran pour cette intervention et ses suggestions. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention à ce stade ? La délégation des Pays-Bas, vous aviez demandé à pouvoir revenir. Je vous donne la parole.

M. A.S. REIJNGOUD (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Les Pays-Bas remercient le Secrétariat pour ce document non officiel révisé. Le point important c'est la création le plus rapidement possible de cette entité et nous ne pouvons pas nous permettre de la créer trop tard étant donné que des catastrophes se produisent régulièrement et des vies sont perdues. Sur base du débat, sur base des réponses du Secrétariat aux questions, les Pays-Bas peuvent accepter en principe cette proposition de création de cette entité en tant que programme du Bureau des affaires spatiales en tant que réseau ouvert et tenter d'obtenir un budget au sein des Nations Unies. Ce qui veut dire que la proposition doit être formulée avec énormément de prudence, utiliser des concepts qui ne sont pas familiers au sein des Nations Unies devrait être évité, comme par exemple, le terme « plate-forme » ou « entité, plate-forme, groupe consultatif », il y a peut-être un

autre terme qui pourrait être le mécanisme de coordination qui serait plus adéquat.

Monsieur le Président, nous devons donner une chance à cette proposition mais cela ne veut pas dire que nous ne devons pas envisager d'autres possibilités, comme le plan B que nous avons mentionné hier. Ma question au Secrétariat est la suivante. Que pense le Secrétariat d'un éventuel plan B ?

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué des Pays-Bas. Votre question rejoint en fait celle du délégué des États-Unis qui posait la question qu'est-ce qui se passe si la chose rencontre des difficultés à New York. Sur ce point, je vais peut-être demander au Directeur du Bureau des affaires spatiales s'il peut apporter quelques éléments de réponse.

M. S. CAMACHO-LARA (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Il est exact que si cette résolution n'est pas acceptée, à ce moment-là, cette entité tomberait dans l'impasse et un plan B serait nécessaire.

L'un des éléments que j'aimerais préciser est le suivant. J'ai eu hier une conversation avec la Division de la planification et du budget à New York pour vérifier l'exactitude du processus que je vous mentionnais ici et pour compléter ces informations et j'ai demandé à savoir quels étaient les organes que nous devrions consulter. Concernant le CPC, le Comité sur la coordination du programme, tout changement du point de vue du programme n'affecte pas le cadre stratégique du programme. C'est pourquoi le CPC ne devrait pas en revoir la proposition. Les applications spatiales pour la gestion des catastrophes restent dans le cadre stratégique du Bureau, c'est pourquoi le CPC ne devrait pas le revoir. Le CCQAB, la IV^{ème} et la V^{ème} Commission devraient le faire. Si nous voulons que cette entité fonctionne, un soutien coordonné est nécessaire entre les représentants des gouvernements du COPUOS et les représentants des gouvernements à la IV^{ème} et V^{ème} Commission. Grâce à cette coordination, à ce moment-là, nous aurions une chance de faire passer le projet, ce qui n'est pas garanti bien entendu.

Si la réponse est négative, à ce moment-là, il faudra songer à un plan B. Quant à ce plan B proprement dit, si je devais faire une proposition, il faudrait repartir, recommencer à zéro parce que le concept présenté, le concept de l'Allemagne, de la Chine et de l'Autriche, serait différent, bien que l'avis des experts serait toujours le même, mais cela retarderait une proposition alternative qui pourrait se faire au sein des Nations Unies ou en dehors des

Nations Unies. Mais au sein des Nations Unies, ce processus prendrait encore une ou deux années et je pense qu'un plan B, s'il est nécessaire, cela représenterait un retard de une à deux années et ce manque de soutien, surtout au sein des pays en développement, pourrait avoir des conséquences qui n'auraient pas lieu d'être.

Le PRÉSIDENT : Je remercie M. Camacho, Directeur du Bureau des affaires spatiales. Je redonne la parole au distingué délégué des Pays-Bas.

M. A.S. REIJNGOUD (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président et merci au Secrétariat d'avoir fourni une réponse. Cette réponse est un argument sous-tendant la proposition à New York.

Le PRÉSIDENT : La situation que le Directeur du Bureau des affaires spatiales vient de présenter est clairement que la stratégie qu'il propose au Comité c'est d'aller de l'avant sur cette proposition, d'accepter le risque qui est signalé par nos collègues délégués des États-Unis et des Pays-Bas, que la résolution du fait de ses implications financières ne soit pas acceptée, mais si nous ne faisons pas cette proposition, là nous sommes sûrs qu'il ne se passera rien. Donc, le risque n'est pas nul, mais compte tenu de la connaissance qu'a du contexte le Directeur du Bureau des affaires spatiales, il nous indique, si j'ai bien compris, que ce risque est raisonnable et qu'il peut être pris, et que le Comité prend ses responsabilités en faisant la proposition telle qu'elle est construite et telle que nous l'avons sous les yeux.

Je voudrais maintenant savoir si les délégations ont des remarques à un niveau plus de détail sur chacun des paragraphes du *non paper*, parce que ensuite nous avons d'autres sujets à aborder aussi aujourd'hui et nous avons à commencer à travailler sur le rapport. Je ne vois pas de demande d'intervention sur le détail de rédaction de chacun des paragraphes. Certaines remarques ont été faites au cours des interventions précédentes et je pense en particulier aux remarques faites par notre distingué représentant de la République islamique d'Iran qui, dans la mesure du possible, on essaiera d'inclure dans le rapport. Mais je n'ai pas d'autres remarques et si vous le voulez bien, j'aimerais que l'on passe à l'autre point de l'ordre du jour, maintenant. Je ne vois pas d'autres remarques, donc je vous propose que nous considérions que ce texte qui est là avec quelques petits ajustements que fera le Secrétariat sera inclus dans le rapport du Comité.

Questions diverses (point 14 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au point 14, ou nous revenons, je devrais dire, au point n° 14 que nous avons largement traité au cours des jours précédents. Sous le point 14 j'ai noté, si j'ai bien compris, une demande d'intervention du Canada. Je donne la parole à notre distingué délégué du Canada.

M. T. OUATTARA (Canada) : Le Canada souhaitait exprimer de vive voix qu'il a des réserves quant à l'acceptation comme nouveau item à l'ordre du jour de la proposition brésilienne relative à la coopération internationale en promouvant l'utilisation des données géospatiales pour le développement durable, ou plus spécifiquement, pour être conforme à l'intitulé, « *International cooperation and promotion the use of geospatial data for sustainable development* ».

D'emblée, il s'agissait d'une consultation de la part de la délégation brésilienne. La première proposition reçue par le Canada, il y a trois semaines environ, était une proposition que la délégation brésilienne soumettait à notre sagacité pour discussion ultérieure sur le sujet à la session de juin 2006 du COPUOS. C'était de ce point de vue une consultation pure et simple. Ce premier document avait pour objet, et je le cite en anglais « *Proposal of a new agenda item to be considered by the COPUOS and Legal Subcommittee at its 46th session* », et le titre était « *International cooperation in capacity building for the development of national geospatial data infrastructures* ». Bien que d'autres délégations aient reçu le même document, nous nous ferons un plaisir de le distribuer. Ce premier document, le Canada l'a donc évalué à ce titre. Nous n'avons donc pas reçu d'instructions autres que de poursuivre une discussion sérieuse relative à la proposition de nos amis brésiliens.

Une fois à Vienne, nous avons reçu un autre document, le mardi 13 juin 2006, cette fois-ci, différent du premier quant à l'intitulé mais restant quand même un document, pour nous, de consultations et de discussions. À titre de référence, ce document était intitulé –je le transcris en français– « *Coopération internationale en promouvant l'utilisation des données géospatiales pour le développement durable* ». Cela a été confirmé, cet esprit de consultation a été confirmé par notre collègue délégué du Brésil lors de sa présentation d'introduction du projet ou de la proposition, hier, jeudi 15 juin, à la séance de l'avant-midi, sous l'item 14 de l'ordre du jour. C'est encore dans cet esprit de consultation et d'échange que nous avons abordé ce nouveau document.

Monsieur le Président, eu égard aux différentes tournures des discussions, nous nous sommes donnés la peine et le temps nécessaire de faire une petite analyse de ce deuxième document en oubliant le premier document. Cette dernière proposition est vague. Premier point, dans le document il est question de bénéfices pour les pays en développement. Cela constitue une assertion, bien que bonne, mais qui doit être plus ou moins élucidée avec au moins des estimations qualitatives. De quels bénéfices parlons-nous ? Pour mieux nous situer, car les bénéfices sont nombreux. Tantôt il est question du renforcement des capacités pour le développement d'infrastructures géospatiales et tantôt d'utilisations des données géospatiales pour le développement durable. De quoi s'agit-il au juste car ces deux thèmes sont très différents pour nous ? Que s'est-il passé au Sous-Comité juridique du COPUOS où la proposition a été initialement proposée pour que cette même proposition nous revienne avec une nouvelle teneur ? Nous devons savoir cela et cela pourra nous éclairer, nous clarifier un certain nombre de choses. Nous ne savons rien. Quelle a été la position de ce Sous-Comité ? Nous ne savons rien. Beaucoup d'autres pays ici étaient présents à ce Sous-Comité et sont très au parfum de ce document. Nous serons très heureux de voir leur point de vue là-dessus.

Le renforcement des capacités fait appel au moins à trois piliers : les ressources humaines et financières, nous les mettons ensemble, les infrastructures et le savoir-faire ou la connaissance. De quel type de renforcement des capacités parlons-nous, des trois ou de un des trois ou de deux des trois ? Nous ne savons pas. Car cela engendrerait un engagement et un engagement pour le Canada et comme pour d'autres pays est un vrai engagement et nous parlons là d'un processus d'aide au développement.

Monsieur le Président, le Canada a essayé de mener une petite recherche comparative. Nous sommes allés voir ce que GEOS proposait, sachant très bien que GEOS propose quelque chose au niveau du renforcement des capacités. J'inviterai tous les délégués à aller sur le site web ou le site Internet de cette organisation commune, qui nous appartient à nous tous, d'aller à la page 8, la section V.6 où l'on parle des capacités building et il s'agit du plan de mise en œuvre des dix ans de GEOS. C'est la copie conforme de la proposition que nous avons.

Monsieur le Président, en tant que délégué et membre de cet auguste Comité, nous ne saurions laisser passer le risque d'un plagia ou d'une copie conforme qui pourrait jouer sur notre crédibilité.

Monsieur le Président, n'est-ce pas ce Comité et ses Sous-Comités qui avaient demandé au groupe d'experts sur DMISCO de faire des clarifications quant au chevauchement avec les initiatives existantes au niveau international ? Oui, c'est ce Comité, et le groupe d'experts l'a fait avec brio. Il faut le féliciter ce groupe.

Monsieur le Président, hier encore une délégation signifiait et nous mentionnait qu'après avoir demandé l'avis de son expert en systèmes d'informations géographiques, celui-ci ayant répondu que c'était un très bon sujet, Monsieur le Président, nous disons oui c'est un très bon sujet en systèmes d'informations géographiques car c'est de cela qu'il s'agit. Nous aurions souhaité que cette délégation demande à ses experts dans le domaine spatial de revenir avec un point de vue sur la proposition. Vous experts réunis ici dans la salle, pourrions-nous consulter et analyser ce document du point de vue strictement mandat du COPUOS : l'espace ? Et je souhaiterais que les délégations se prononcent car c'est un débat ouvert qui nous permettrait d'avancer.

Monsieur le Président, les deux documents produits en avril et en juin sont différents. En l'espace de moins de deux mois, nous voyons un changement radical de contenu ou même de tendance, selon notre première analyse. Cela est problématique pour nous. Et en 48 heures, on accepte une nouvelle proposition comme nouveau thème à l'ordre du jour. Nous voulions oui battre le record mais qu'on nous donne suffisamment de temps pour analyser un tel document. 48 heures, nous trouvons inacceptable alors qu'au même moment, on semble nous demander d'aller faire des clarifications pour voir s'il n'y a pas d'ambiguïtés de chevauchement avec d'autres initiatives. Nous nous posons beaucoup de questions, mais je retiendrai une seule question. Advenant le cas où il y a un chevauchement, où il y a une conformité avec ce qui existe sous d'autres cieux, que ferons-nous ? Retirerons-nous l'item de l'agenda ? Alors, pourquoi ne pas procéder méthodiquement, de faire ces vérifications, de chercher ces informations et ensuite d'accepter avec certitude car c'est de cela qu'il s'agit, Monsieur le Président ?

Monsieur le Président, hier encore, une autre délégation signifiait, et je paraphrase : « Si le Canada n'est pas intéressé par cette proposition parce qu'il se suffit, nous autres pays en développement, la considérons comme la très bienvenue ». Monsieur le Président, cela est inacceptable car nous considérons cela comme une offense à notre pays, notre gouvernement, vu l'investissement énorme que nous faisons au niveau international, notamment pour le soutien des pays en voie de développement. Souffrez que nous

prenions la peine de mentionner certains de ces éléments.

Monsieur le Président, nous n'avons pas d'intérêts à démonter ou à démolir une proposition parce que c'est une proposition, mieux, une proposition venant d'un pays avec lequel nous avons signé, il n'y a de cela que deux semaines seulement, un protocole d'entente, avec financement garanti par le Canada sur le sujet dont nous parlons aujourd'hui. Alors, allez-y comprendre quelque chose. Ce qui nous anime, tout simplement c'est la clarté. Ce qui nous anime, c'est la responsabilité. Ce qui nous anime, Monsieur le Président, c'est l'imputabilité. Nous souhaiterions sortir de ce Comité et répondre positivement de tous les engagements que le Comité aura pris. C'est ça le sens de la solidarité.

Monsieur le Président, le Canada souscrit entièrement à UNISPACE III et le rapport CRP.16 n'est rien d'autre que l'un des outils de matérialisation de cet UNISPACE III. Pour le Canada UNISPACE III est un engagement. Nous y croyons, nous y avons adhéré volontairement et librement. Chaque fois que nous avons l'occasion, pendant les différents Sous-Comités ou au Comité même, sous différents items, nous avons cité certains exemples des engagements du Canada.

Mais ce qui est important pour nous, nous voulons signifier un certain nombre de faits. Bien avant cette proposition, longtemps bien avant, au Sommet mondial sur le développement durable en 2002, notre ancien Premier Ministre, l'honorable Jean Chrétien, avait proposé aux Africains la gratuité de la mosaïque RADARSAT-1 de l'Afrique. Depuis ce moment, certes ce n'est pas facile, ce n'est pas aisé, nous sommes en train de travailler, votre modeste serviteur que je suis, veille à cela, nous sommes en train de fournir aux pays africains les voies et moyens pour avoir ces données.

Monsieur le Président, certains pays africains s'en sont prévalus et aujourd'hui encore, nous appuyons l'Union africaine, cela est très récent, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, à travers cette même perspective. Depuis l'an 2000, le Canada, en partenariat avec sept pays andins dont l'Argentine, la Bolivie, le Chili, l'Équateur, le Pérou, le Venezuela et bien sûr, la Colombie, a mis en place le projet [??] qui est le projet qu'utilise la géoscience et les outils de technologie spatiale pour la protection de la vie des populations en leur fournissant des données actualisées et intégrées sur les désastres naturels, notamment les tremblements de terre, les volcans, les glissements de terrain. Il y a un site Internet qui existe là-dessus, je vous invite à aller vérifier cela.

Le Canada, en cinq ans, injectera une somme de 35 millions de dollars canadiens.

Monsieur le Président, oui, nous sommes investis mais nous nous sommes investis avec les pays en voie de développement. Cette année encore, et mon cher ami Félix Menicucci, présent dans la salle pourra vous le confirmer, l'Agence spatiale canadienne et l'Agence spatiale argentine viennent de signer un protocole d'entente avec un investissement de pratiquement 2 millions de dollars canadiens.

Monsieur le Président, oui, nous sommes avec les pays en voie de développement, nous sommes très frustrés que ces remarques viennent de délégués officiels de pays et notamment de pays en voie de développement. Comprenez notre état d'âme.

Monsieur le Président, nous sommes très actifs dans le domaine des infrastructures des données géospatiales. Nous attirons votre attention sur le fait que nous avons l'expérience de collaboration avec les pays en voie de développement dans ce domaine. Donc, notre intention n'est pas de tuer l'initiative. Au contraire, c'est de renforcer l'initiative. Je vous citerai la Thaïlande, l'Inde, la Tunisie, le Sénégal, le Chili et le Brésil dont j'ai parlé.

Monsieur le Président, nous voulions que cette proposition soit sérieusement évaluée, qu'elle soit sérieusement prise en compte. Nous avons signifié que d'autres institutions et forums internationaux tels que le Global Special Infrastructure Association, initié par l'ISGS, l'United States [??] et d'autres encore que j'éviterai de citer pour ne pas être très très descriptif, travaillent sur ce sujet qui est leur centre d'intérêt.

Monsieur le Président, la morale souhaiterait que, sachant cela, le Canada dénonce ou mette à votre disposition ces informations pour attirer l'attention de tout le monde sur cet état de fait. Nous avons un devoir de solidarité morale et nous le faisons.

Monsieur le Président, nous croyons sincèrement que la manière de procéder telle que proposée dans la proposition de rapport en 48 heures, nous avons accepté une nouvelle proposition sans même l'évaluer à fond, à part des discussions rapides qui ont eu lieu, nous n'avons même pas eu les tenants et les aboutissants. Vous nous mettez très mal à l'aise, en tant que délégué du Canada, tout simplement parce que nous n'avons reçu instruction que de consulter, de discuter et de changer. Aujourd'hui, nous sommes devant le fait

accompli. Oui, c'est accepté comme nouveau agenda mais cela nous laisse un goût amer, et cela nous voulons le signifier de vive voix. Cependant, le Canada reste ouvert à toute discussion pour améliorer cette proposition. Il est clair que nous nous désolidariserons car ce document, nous le transmettrons et sera disponible à toute délégation ou toute institution voulant l'avoir, pour signifier devant l'histoire que le Canada aura attiré l'attention du Comité sur l'existence d'initiatives semblables. Qu'on ne vienne pas un an deux ans après nous dire, à un groupe ou à un comité qui aura eu à travailler sur ce sujet, d'aller clarifier, d'aller éviter les chevauchements.

Monsieur le Président, nous avons été très heureux de contribuer, d'apporter notre modeste contribution, à la sollicitations, à la proposition brésilienne, et nous leur disons merci de nous avoir pris en considération et de demander notre point de vue sur ce point. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué représentant du Canada pour son intervention qui développe la position qui a été présentée hier par le Canada sur cette question et je remercie le Canada d'avoir attiré l'attention du Comité sur le fait que la proposition brésilienne couvre un domaine, ou concerne un domaine qui est déjà largement traité par des organisations internationales en dehors des Nations Unies et même au sein des Nations Unies.

Ce que je peux répondre au distingué délégué du Canada, c'est qu'à la suite de son intervention, un projet de texte relatif à ce point, à cette proposition brésilienne a été élaboré en liaison avec le Secrétariat qui d'abord veille à refléter les positions qui ont été exprimées lors de la discussion hier, et deuxièmement, qui intègre le mieux possible les préoccupations qui ont été exprimées, et en particulier, les préoccupations exprimées par la délégation du Canada. Ce texte va être distribué, il faut que je vérifie quand. Ce texte a été préparé, il va être disponible immédiatement après le déjeuner. Le point important sur lequel je voudrais attirer votre attention qui, je crois est un élément tout à fait déterminant, c'est que la première étape du plan de travail qui a été présenté par nos collègues distingués du Brésil, prévoit justement de faire un bilan très précis et le plus complet possible sur les travaux qui sont conduits actuellement sur le plan international dans différents comités, dans différentes instances, y compris dans les instances des Nations Unies sur ces questions d'infrastructures de données géospatiales et sur la coopération internationale dans ce domaine. Vous verrez que dans le texte qui vous sera proposé, cette première étape qui est une étape de prise en compte, en quelque sorte, qui permet de mieux appréhender

aussi quel est le sujet réellement qui est traité, permet ensuite au Comité de décider la suite du plan de travail, d'ajuster éventuellement la suite du plan de travail. Ceci permet, je crois, de prendre en compte dans une très large mesure, les préoccupations qui ont été exprimées par la délégation du Canada et par d'autres délégations d'ailleurs.

Comme le texte n'est pas encore disponible, il est difficile d'en dire plus à ce stade. Je vous propose que nous revenions sur ce point à l'occasion de la présentation de ce texte et vous verrez que, grâce au travail excellent réalisé par le Bureau des affaires spatiales, nous avons une proposition qui, je pense, intègre bien les différentes positions qui ont été exprimées et les préoccupations qui ont été exprimées.

La délégation de la France.

M. J.-Y. TREBAOL (France) : Oui, merci, Monsieur le Président. Je vais être très bref et probablement pas aussi volubile que mon ami Tidiane Ouattara, mais je rejoins quand même certaines de ses préoccupations parce qu'il faut rappeler effectivement, et certains d'entre nous sont passés ici, que cette proposition brésilienne suit un certain nombre de propositions qui ont été présentées en plusieurs fois au niveau du Sous-Comité juridique. Donc, nous avons certaines réserves effectivement, mais on a eu que très peu de temps pour les examiner. On attend effectivement avec une certaine fébrilité cette nouvelle proposition pour se positionner formellement sur cette proposition. Sur le principe, on n'a pas d'objections, mais on voudrait être très clair sur les objectifs de cette proposition.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué de la France et je donne la parole à la représentante du Brésil.

Mme C. L. RIBEIRO MOURA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je remercie le collègue du Canada de son intervention. Il émet une réserve pour ce qui est de la proposition du Brésil et ce faisant il soulève des questions fondamentales. Ceci s'avère très utile pour l'ensemble de la proposition. Je vous remercie d'avoir fourni des explications quant au document qui sera distribué, notamment des suggestions quant à la marche à suivre pour ce qui est du plan de travail. Une fois que ce document aura été distribué, les délégations, y compris la délégation du Canada, auront un aperçu plus clair des tenants et des aboutissants de la proposition.

Je remercie la délégation de la France d'avoir soulevé un point important et je tenais à l'évoquer moi aussi de façon à ce que la délégation canadienne comprenne mieux cette proposition. Elle a été présentée à l'origine par le Brésil au Sous-Comité juridique. C'est la délégation du Canada qui a raison. Il y a eu un changement intervenu à la suite des consultations informelles qui ont été réalisées par la délégation du Brésil à l'époque. Le Brésil était ouvert à toute suggestion, voilà pourquoi la proposition actuelle se présente sous un format différent. Une fois que le papier document aura été distribué et bien analysé, je pense que les idées préconisées par le Brésil et l'avis d'autres délégations pourraient être repris à ce niveau. Donc, nous serons heureux d'en discuter avec la délégation du Canada et d'autres délégations.

Le PRÉSIDENT : Je remercie la distinguée représentante du Brésil pour son intervention. Nous avons une demande d'intervention de l'Indonésie.

Mme E. MIRANDA (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons suivi la discussion concernant ce point de l'ordre du jour. Nous avons exprimé notre avis hier. Faisant partie des pays en développement, l'Indonésie se félicite de l'initiative lancée par le Brésil qui aura des retombées à la suite de ce renforcement des capacités, notamment pour ce qui est des incidences de cette initiative. Nous nous en félicitons. Nous remercions le Secrétariat d'avoir préparé le projet de texte qui, nous l'espérons, contiendra toutes les préoccupations que nous avons exprimées hier.

Au stade de nos travaux, nous souhaitons vous rappeler ce qui suit. Pour ce qui est de ce nouveau point à l'ordre du jour, il relève du mandat du COPUOS et il n'y aura pas de double emploi ou de chevauchement. Nous souhaiterions disposer de davantage de temps de façon à examiner ce chevauchement entre ce projet et les travaux d'autres organisations internationales. Nous sommes prêts à attendre le projet de texte du Secrétariat donc nous nous proposons d'attendre jusqu'à la publication de cette nouvelle version.

Le PRÉSIDENT : Je remercie la distinguée représentante de l'Indonésie. Sur ce point-là, nous allons y revenir dès que nous avons le texte sous les yeux, si j'ai bien compris, en début d'après-midi.

Sous le point 14, distingués délégués, nous avons aussi eu une discussion hier concernant le rôle futur des activités du Comité. Compte tenu de la proposition que je vous ai faite sur ce point et qui avait reçu l'assentiment de l'ensemble des

Membres du Comité, le Secrétariat a préparé un paragraphe qui résume en quelque sorte la conclusion à laquelle nous sommes arrivés. Donc ce paragraphe actuellement est sous forme de *draft* en anglais, je vais vous le lire et je pense que lui aussi sera distribué en début d'après-midi. Ce paragraphe sera inclus dans le rapport du Comité que vous allez avoir, vous voyez arriver le rapport par morceaux actuellement, donc il sera inclus dans le rapport à la fin du point 14.

Ceci dit, sans attendre, je vous le lis comme il n'est pas très long, je peux vous le lire et bien entendu je vous le lis en anglais, parce que je l'ai en anglais sous les yeux :

« Rôle et activités futurs du Comité. Le Comité s'est accordé de poursuivre l'examen du rôle et activités futurs du Comité lors de sa 50^{ème} session. Le Comité s'est également accordé sur le fait que le Président du Comité pourra organiser des consultations informelles intersessions en vue de présenter au Comité une liste d'éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen lors de la prochaine session. Ces éléments devront se baser sur la nécessité de rechercher des domaines où le Comité et ses Sous-Comités ont avancé, et autres domaines où le Comité devrait accorder plus d'attention en fonction de l'évolution des technologies spatiales et le nombre croissant de parties prenantes. »

Je crois résume de manière concise la conclusion à laquelle nous sommes arrivés hier, à savoir que vous m'encouragez dans l'idée de vous consulter informellement au cours de la période qui nous sépare de la prochaine session, de manière à être en mesure d'arriver à la prochaine session avec des suggestions assez précises un petit peu élaborées sur les nouveaux sujets sur lesquels le Comité devrait se concentrer, y compris bien sûr les sujets sur lesquels nous n'avons pas suffisamment avancé au cours des années précédentes, ou en tout cas pas tout à fait au rythme souhaité, ceci concernant à la fois les aspects scientifiques et techniques, les aspects économiques, les aspects juridiques, etc., donc c'est relativement large.

Encore une fois, ce document qui résume un petit peu l'issue de nos débats sera inclus dans le projet de rapport du Comité que nous allons examiner tout à l'heure et dans l'après-midi.

Adoption du rapport du Comité A/AC.105/L.266, Add. 1, 2, 3, 4 (point 15 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT : Nous allons maintenant justement aborder l'examen du projet de rapport du Comité, c'est-à-dire le point de l'ordre du jour n° 15. Vous avez déjà sous les yeux ou vous avez eu la distribution, si mon information est correcte, du document 266 et de l'addendum 1 au 266. Je voudrais demander au Second Vice-Président/Rapporteur, Paul Tiendrebeogo du Burkina Faso, d'informer le Comité sur l'état de la documentation dont nous sommes saisis. Vous avez la parole.

M. P. TIENDREBEOGO (Second Vice-Président/Rapporteur) : Merci, Monsieur le Président. Distingués représentants, je voudrais vous présenter le projet de rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à l'Assemblée générale. Ce projet de rapport comprend cinq parties. Il s'agit des documents portant les cotes A/AC.105/L.266 et Addendum 1, 2, 3 et 4. Quatre sections ont été distribuées et sont soumises au Comité pour adoption.

La première partie, qui porte la cote A/AC.105/L.266, comprend l'Introduction et les Recommandations et décisions qui contiennent la section, je cite « Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques ».

La deuxième partie porte la cote A/AC.105/L.266/Add.1 et contient les sections « Applications des recommandations d'UNISPACE III », « Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-cinquième session » et « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle ».

La troisième partie porte la cote A/AC.105/L.266/Add.2 et contient les sections « Espace et société », « L'espace et l'eau » et « Recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information ».

La quatrième partie du rapport porte la cote A/AC.105/L.266/Add.3 et contient la section « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session », excepté la sous-section 7 « Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes ».

Enfin, la cinquième et dernière partie du rapport qui sera disponible cet après-midi, porte la cote A/AC.105/L.266/Add.4 et contient la sous-section 7 « Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes » de la section « Rapport

du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session », aussi bien que la section « Questions diverses ».

Distingués représentants, le projet de rapport du Comité tel qu'il vient d'être présenté vous est soumis pour adoption. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Chapitre I. Introduction

Paragraphe 1

Le PRÉSIDENT : Je remercie le Second Vice-Président/Rapporteur pour ces informations. Je vais commencer maintenant à examiner paragraphe par paragraphe la première partie du projet de rapport qui est le document L.266. Je suis la version anglaise du document et nous commençons par le chapitre I. Introduction. Paragraphe 1. Je pense que là il n'y aura pas de difficultés.

Partie A

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT : Ensuite, partie A. Réunion des Sous-Comités. Paragraphe 2. C'est purement factuel, je pense qu'il n'y a pas de remarques.

Paragraphe 3

Partie B

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 3. Partie B. Adoption de l'ordre du jour. Je pense que là il n'y a pas de problèmes non plus.

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 4. *Adopté.*

Partie C

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT : Partie C. Paragraphe 5. Élection du Président et des deux vice-présidents. *Adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 6. Confirmation des présidences des Sous-Comités.

Partie D

Le PRÉSIDENT : Il n'y a pas de changements, il n'y a pas de nouveaux éléments sur les membres du Comité.

Partie E

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT : Partie E. Paragraphe 8. Intervention de M. Hedman.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au paragraphe 8 du L.266, nous allons ajouter la Bulgarie. Merci.

Le PRÉSIDENT : Nous sommes au paragraphe 8 du document 266. *Le paragraphe 8 est adopté.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 9, nous avons des crochets ouverts, c'est simplement les numéros des réunions. Le Secrétariat ajoutera les numéros des réunions. Paragraphe 9, pas de remarques. *Le paragraphe est adopté.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 10. Il s'agit des observateurs. Le Secrétariat ajoutera ce qui est nécessaire d'ajouter dans la parenthèse entre crochets. Donc *le paragraphe 10 est adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 11. Nous continuons avec les observateurs. Là aussi, je crois que c'est assez complet mais le Secrétariat doit vérifier qu'on n'a pas oublié des organisations ayant le statut d'observateur. Intervention de la délégation française.

M. J.-Y. TREBAOL (France) : Oui, Monsieur le Président, juste pour vous signaler que nous regardons en même temps les versions française et anglaise et qu'on signalera au Secrétariat les petites différences que l'on a sur peut-être des problèmes de traduction ou des sigles, par exemple l'ESA pour Agence spatiale européenne, mais on n'en fera part d'une manière totale au Secrétariat à posteriori.

Le PRÉSIDENT : Je remercie la délégation française pour son intervention. Je demande d'ailleurs aux autres délégations qui font la même vérification avec leur version, que ce soit en espagnol, en arabe, en chinois et en russe, de la même manière de signaler au Secrétariat si des problèmes de cohérence entre les différentes versions leur apparaissent. J'espère que ce n'est pas trop souvent le cas mais merci de l'assistance que vous pouvez apporter au Secrétariat sur ce point.

Le paragraphe 11 est approuvé.

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT : Le paragraphe 12 est approuvé puisque nous avons effectivement eu M. Achache pendant une demi-journée.

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT : Le paragraphe 13 ne pose pas de problèmes non plus aux délégations. *Il est approuvé.*

Partie F

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT : Nous passons ensuite à la partie F. Paragraphe 14. Le paragraphe 14 est factuel, ce sont les interventions qui ont eu lieu. *Il est approuvé.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 15. Il n'y a pas de problèmes avec le paragraphe 15. *Il est approuvé.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 16, de la même manière, dans lequel nous remercions le bureau précédent. *Le paragraphe 16 est approuvé.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 17. Je pense que nous sommes tous d'accord avec le paragraphe 17. *Il est approuvé.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 18. *Il est approuvé*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 19. *Le paragraphe 19 est approuvé.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 20. Je pense que le paragraphe 20 peut être approuvé aussi sans réserve. *Il est approuvé.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 21. *Le paragraphe 21 est approuvé.* Je ne vois pas de remarques.

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 22. *Le paragraphe 22 est approuvé.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 23. *Le paragraphe 23 est approuvé.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT : Le paragraphe 24. *Le paragraphe 24 est approuvé.*

Partie G

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT : Partie G. Le paragraphe 25, nous sommes obligés d'attendre la fin de notre session d'aujourd'hui pour pouvoir l'approuver. Pour l'instant il reste une intention. J'espère que nous pourrons l'approuver, mais nous ne pouvons pas l'approuver tout de suite.

Chapitre II. Recommandations et décisions

Partie A

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 26. *Le paragraphe 26 est approuvé.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 27. *Le paragraphe 27 est approuvé.*

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 28. *Le paragraphe 28 est approuvé.*

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 29. *Le paragraphe 29 est approuvé.* Je donne la parole au Secrétariat, M. Hedman.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au paragraphe 29, dernière phrase, la page 6 pour la version anglaise, nous devons modifier l'adresse du site Internet www.unoosa.unvienna.org/wssd/jduix.html. Merci, Monsieur le Président, je suis resté un peu perplexe, il s'agit de index.

Le PRÉSIDENT : Donc nous introduisons cette correction dans la fin du paragraphe 29. Avec

cette correction, *le paragraphe 29 est approuvé*. Je donne la parole au distingué représentant de l'Équateur.

Mme R. VASQUEZ DE MESSMER (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Nous voulons modifier le verbe à la deuxième ligne, un futur dans la version espagnole, étant donné que c'est une décision qui a déjà été prise, cela aura bien lieu, « accueillerait » deviendrait « accueillera ».

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie pour cette précision. Je pense que dans les autres langues aussi il faut mettre le futur, puisque dans la version anglaise que j'ai sous les yeux il est écrit « *would be* », et je pense qu'il faut mettre « *will be* ». Distingué délégué de la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Je m'excuse, Monsieur le Président, mais j'aimerais attirer votre attention. À mon avis c'est correct dans la version anglaise parce qu'après un passé dans la grammaire anglaise, il faut introduire un *would* et non pas un *will*.

Le PRÉSIDENT : Je remercie notre distingué collègue de la République tchèque pour cette excellente leçon de grammaire anglaise, dont j'avais besoin parce que j'avoue que j'ignorais cette règle, mais évidemment, je ne suis pas censé parler cette langue, donc ce n'est pas un problème. Nous gardons dans la version anglaise, nous gardons l'expression « *would be* ».

La délégation de la France

M. J.-Y. TREBAOL (France) : Monsieur le Président, nous sommes heureux de vous faire part que dans la transcription française, cette subtilité a été bien passée.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie pour cette confirmation.

Nous poursuivons l'examen des paragraphes un par un. Pour l'information des délégations, le texte que je vous ai lu tout à l'heure sur le futur rôle et activités du Comité va vous être distribué sous forme d'un document CRP, d'ici une demi-heure. Non, excusez-moi, petite erreur de ma part. Le texte dont je vous parlais tout à l'heure relatif à la proposition brésilienne et que je vous avais annoncé pour le début de l'après-midi, finalement sera disponible plus tôt, et il vous sera distribué d'ici une demi-heure. Donc, nous pourrions le regarder un peu plus tôt et l'examiner. Ceci est pour votre information.

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT : Maintenant je reviens à l'examen du projet de rapport L.266. Nous en étions au paragraphe 30 qui est approuvé avec la modification sur la version espagnole qui a été signalée par notre distinguée collègue représentante de l'Équateur.

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 31. Pas de remarques. *Il est approuvé*.

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 32. *Le paragraphe 32 est approuvé*.

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 33. La délégation de la France.

M. J.-Y. TREBAOL (France) : Monsieur le Président, j'ai une interrogation qui est la même en anglais et en français, je ne comprends pas très bien sur le caractère responsable et international du domaine spatial. Je ne sais pas ce que ça veut exactement dire. Le caractère international, je veux bien, « responsable » j'ai un problème avec le « responsable ». Si on pouvait peut-être le reformuler.

Le PRÉSIDENT : Nous notons la question. Le Secrétariat est en train de vérifier ce point-là et nous reviendrons là-dessus. Le paragraphe 33 n'est pas approuvé pour l'instant, nous avons besoin de revenir vers vous pour vous expliquer d'où vient cette rédaction et si elle peut être éventuellement améliorée.

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 34. Pas de remarques. *Il est approuvé*.

Paragraphe 35

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 35. Une délégation effectivement était intervenue dans ce sens. *Il est approuvé*.

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 36. *Le paragraphe 36 est approuvé*.

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 37. Une intervention à la demande de la République islamique d'Iran.

M. M. ASL (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Cela ne me pose pas de problème, cependant le titre « Recommandations et décisions » n'est pas pertinent par rapport à cette partie. Concernant le 37, pas de problème pour les deux premières lignes, mais pour la dernière ligne, j'aimerais avoir une précision, est-ce que c'est tiré de la déclaration lue, parce qu'il y a un concept assez méconnu, le développement de mécanismes de désarmement et de non prolifération. Il devrait s'agir des objectifs du désarmement et de la non prolifération. Il s'agit d'un libellé que je ne connais pas et j'aimerais savoir si on a tiré directement ce terme de l'intervention.

Le PRÉSIDENT : Je remercie la République islamique d'Iran. En réponse à la question posée par le distingué délégué de l'Iran, le Secrétariat va vérifier les termes employés dans l'intervention qui a été faite sur ce point-là de manière à être bien collé aux termes corrects qui ont été employés par la délégation concernée. Nous n'approuvons pas pour l'instant le paragraphe 37, nous le laissons en suspens.

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 38. Une intervention de M. Kopal délégué de la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Ce paragraphe ne reflète pas l'avis de ma délégation. J'attire votre attention sur le fait qu'il est trop ramassé et pas compréhensible. « Le point de vue a été exprimé que l'établissement de mécanismes efficaces, notamment de mécanismes juridiques », de quels mécanismes s'agit-il ? De quels mécanismes juridiques s'agit-il ? Je pense qu'il faudrait spécifier et étoffer ce paragraphe, parce que sinon il n'y a aucune teneur dans ce paragraphe.

Le PRÉSIDENT : Je pense que notre distingué représentant de la République tchèque a raison. Tel qu'on le lit, là, il est quand même difficile à comprendre, un peu mystérieux même. Là aussi, nous allons faire la même chose, vérifier les termes employés précisément. Éventuellement, le Secrétariat apprécierait si vous étiez en mesure de nous aider à proposer une rédaction qui soit plus compréhensible sur ce point-là, tout en reflétant correctement la vue qui avait été exprimée par la délégation en question. M. Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation n'a pas exprimé cet avis spécifiquement, donc je pense qu'il faudrait peut-être revoir l'ensemble de la question.

Le PRÉSIDENT : Le Secrétariat va vérifier à partir du texte de l'intervention qui a été faite par la délégation concernée. Nous gardons en réserve le paragraphe 38. Nous reviendrons dessus.

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 39. Je pense que le paragraphe 39 ne pose pas de problèmes. *Il est approuvé.*

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 40. Pas de problèmes, pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 41. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 42. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT : Je passe la parole à M. Hedman. Nous revenons sur le paragraphe 33 qui avait été mis en suspens provisoirement. Paragraphe 33.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de trois paragraphes en suspens. Paragraphe 33 tout d'abord. Ceci est une petite question de rédaction car le texte dont nous avons pris note est le suivant.

« Le point de vue a été exprimé que pour maintenir le caractère pacifique, responsable et international du domaine spatial, le Comité devrait promouvoir une plus grande transparence dans les activités spatiales menées par différents États ».

Donc, c'est « *space field* » et non pas ce que l'on avait cru comprendre « *the field of outer space* ». [*On demande de répéter*].

« et caractère international du domaine spatial », « *space field* » en anglais et non pas « *field of outer space* ».

Le PRÉSIDENT : La question qui avait été posée par la délégation française sur cette phrase portait sur la signification du mot responsable et en réalité ceci se réfère aux responsabilités des États qui sont impliqués dans les activités spatiales. De toute façon, cette phrase est tirée d'une intervention d'une délégation.

Donc le paragraphe 33 est approuvé avec les petites corrections qu'a signalées M. Hedman.

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 37. Là aussi, il s'agit en fait d'une position qui a été exprimée par une délégation, mais après vérification, le mot employé à la fin de ce paragraphe est le mot « efforts », en anglais « efforts ». Donc, on remplacerait le mot « mécanismes » par le mot « efforts » de manière à être bien sur la position qui a été exprimée par la délégation qui s'est exprimée sur ce point.

La délégation de l'Iran.

M. M. ASL (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci de cet éclaircissement. Et le terme « développement ». Ce sont ces deux termes qui entretenaient une certaine confusion à notre avis, donc il s'agit également du terme « *development* », « développement » qui nous occupe.

J'espère ne pas vous rendre la vie trop compliquée. On pourrait supprimer le terme « développement » et ceci nous donnerait satisfaction.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué de l'Iran parce que c'était exactement la suggestion que j'allais faire au Secrétariat. Comme nous souhaitons être le plus proche des positions qui ont été exprimées, nous souhaitons pouvoir vérifier.

Donc la proposition qui est faite, suite à consultation du Secrétariat et l'excellente suggestion de notre collègue délégué de la République de l'Iran, serait de lire la phrase :

« la logique des efforts de désarmement et de non prolifération »

On supprime donc le terme « développement ». Y a-t-il des objections à ces modifications de cette phrase ? Je n'en vois pas, donc le paragraphe 37 est approuvé avec cette modification.

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT : Nous avons aussi une demande d'amélioration de la rédaction du paragraphe 38. M. Hedman.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 38 reflète une déclaration faite par une délégation. Voilà, c'est tout ce que je peux vous dire.

Le PRÉSIDENT : Bien, donc nous approuvons le paragraphe 38 tel qu'il est, bien qu'il garde son caractère légèrement mystérieux. *Il est ainsi approuvé.*

A/AC.105/L.266/Add.1

Chapitre II

Partie B

Le PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant au document 266/Addendum 1. Le Directeur du Bureau des affaires spatiales m'informe que le document de séance présentant le point sur la proposition brésilienne de nouveaux points de l'ordre du jour est maintenant disponible pour distribution, donc il vous est distribué. C'est le document CRP.18.

Nous continuons l'examen du projet de rapport et nous nous tournons maintenant vers le document 266/Add.1. Nous abordons le Chapitre II, Partie B. Les numérotations de paragraphes repartent à partir de 1. Nous les examinons un par un.

Paragraphe premier

Le PRÉSIDENT : Paragraphe premier. Je pense qu'il n'y a pas de problèmes avec le paragraphe 1. *Il est approuvé.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 2. Pas de commentaires. *Le paragraphe 2 est approuvé.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 3. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 4. Pas de problèmes. *Il est approuvé.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 5. Pas de remarques. *Il est adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 6. Pas de problèmes. *Il est adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 7. Je pense qu'il n'y a pas de problèmes. *Il est adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 8. Je pense qu'il n'y a pas de problèmes. Pas de remarques. *Il est adopté.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 9. Ne pose pas de problèmes non plus. *Il est adopté.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 10. Pas de remarques. *Il est adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 11. Pas de problèmes non plus. *Il est adopté.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 12. Pas de remarques. *Il est adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 13. Pas de remarques. *Il est adopté.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 14. Pas de remarques. *Il est adopté.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 15. Pas de commentaires. *Il est adopté.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 16. Le paragraphe 16 se réfère à d'autres paragraphes qui ont été l'objet de discussions que nous avons eues

ce matin sur la proposition DMISCO. Paragraphe 16, pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 17. Pas de problèmes non plus. *Il est approuvé.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 18. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 19. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 20. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 21. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 22. Intervention de la délégation française sur le paragraphe 22.

M. J.-Y. TREBAOL (France) : Non, je vous prie de m'excuser, je reviendrais sur le paragraphe 21 parce qu'il semble qu'on n'ait pas exactement la même version entre la version anglaise et la version française sur le paragraphe 21. Si vous regardez la version anglaise et française, il me semble, on est en train de les regarder donc si vous nous donnez quelques minutes, on souhaiterait revenir un petit peu après dessus parce qu'on ne retrouve pas la même information.

Le PRÉSIDENT : Nous reviendrons dans quelques minutes sur le paragraphe 21.

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 22. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 23. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 24. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 25. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 26. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 27. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 28. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 29. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 30. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Partie D*Paragraphe 31*

Le PRÉSIDENT : Nous passons donc à la Partie C. qui fait l'objet de l'addendum 3. Donc nous le traiterons quand nous aurons terminé avec l'addendum 1.

Partie D. Paragraphe 31. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 32. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 33. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 34. Le Secrétariat complètera la liste des délégations qui sont intervenues lors de l'échange de vues qui a suivi la présentation du rapport du Sous-Comité juridique. Avec cette précision, *le paragraphe 34 est approuvé.*

Paragraphe 35

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 35. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 36. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 37. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 38. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 39. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 40. Une demande d'intervention du distingué délégué de la République islamique d'Iran.

M. M. ASL (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président. En ce qui concerne cette partie du rapport du Sous-Comité juridique, il faut être cohérent avec le raisonnement sous-tendant justement les avantages qu'il y avait à adhérer aux conventions. L'on a dit que ceci serait reflété dans cette partie du rapport et plus particulièrement à cet additif.

Le PRÉSIDENT : Le Secrétariat m'informe que le point soulevé par le distingué représentant de la République islamique d'Iran est pris en compte dans le paragraphe 49, c'est-à-dire à peu près à la page suivante.

Donc nous revenons au paragraphe 40. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 41. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 42. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 43

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 43. Pas de commentaires, pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 44

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 44. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 45

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 45. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 46

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 46. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 47

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 47. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 48

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 48. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 49

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 49. Le 49 est celui auquel faisait référence notre distingué collègue de la République islamique d'Iran tout à l'heure. Pas de remarques, pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 50

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 50. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Avant de poursuivre, nous pouvons revenir une minute sur le paragraphe 21 pour lequel la délégation française avait signalé un éventuel problème d'incohérence entre la version française et anglaise.

Mme N. RODRIGUES (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation française a raison, il y a un décalage entre la version française et anglaise. On n'a pas intégré un certain nombre d'éléments dans la version française, donc nous allons aligner la version française sur la version anglaise.

Paragraphe 51

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie pour cette précision et nous revenons donc à l'approbation des paragraphes un par un. Nous en étions donc page 7 dans la version anglaise, et nous en étions au paragraphe 51. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 52

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 52. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 53

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 53. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 54

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 54. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 55

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 55. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 56

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 56. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 57

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 57. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 58

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 58. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 59

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 59. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 60

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 60. Pas d'autres commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 61

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 61. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 62

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 62. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 63

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 63. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 64

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 64. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 65

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 65. Pas de commentaires, pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 66

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 66. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 67

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 67. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 68

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 68. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 69

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 69. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 70

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 70. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 71

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 71. Pas de remarques. *Il est adopté.*

Paragraphe 72

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 72. Pas de remarques. *Il est adopté.*

Paragraphe 73

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 73. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 74

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 74. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 75

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 75. Y a-t-il des remarques sur le 75 ? Je n'en vois pas. *Il est approuvé.*

Paragraphe 76

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 76. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 77

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 77. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. *Il est approuvé.*

Paragraphe 78

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 78. Il n'y a pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 79

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 79. Je ne vois pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 80

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 80. Je ne vois pas de remarques ou de questions. *Il est approuvé.*

Paragraphe 81

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 81. Y a-t-il des remarques ou des commentaires. Je n'en vois pas. *Il est approuvé.*

Paragraphe 82

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 82. Pas de remarques ni de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 83

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 83. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 84

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 84. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 85

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 85. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 86

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 86. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 87

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 87. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 88

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 88. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 89

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 89. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 90

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 90. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 91

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 91. Y a-t-il des remarques, je n'en vois pas. *Il est approuvé.*

Paragraphe 92

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 92. Je ne vois pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 93

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 93. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 94

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 94. Pas de commentaires, pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 95

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 95. Pas de remarques ni de commentaires. *Le paragraphe est approuvé.*

A/AC.105/L.266/Add.2

Partie F. Espace et société

Paragraphe premier

Le PRÉSIDENT : Nous pouvons maintenant passer au document 266/Addendum 2. Nous sommes toujours dans le chapitre II, mais nous sommes dans la Partie F. Espace et société. Et nous reprenons la numérotation des paragraphes à

partir du numéro 1 dans le document addendum 2. Paragraphe 1. Pas de remarques. *Le paragraphe 1 est approuvé.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 2. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 3. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 4. Le distingué délégué de l'Italie.

M. A. GABRIELLI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Le troisième nom n'est pas correct, il s'agit de Galoforo. Merci.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué de l'Italie pour cette correction. Cette erreur était apparue sur plusieurs documents effectivement et il fallait faire la correction à chaque fois. Je vous demanderai de transmettre nos excuses à Germana Galoforo. Avec cette correction, le paragraphe 4 peut être approuvé, je pense, pas d'autres remarques. *Approuvé.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 5. Pas de remarques, pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 6. Pas de commentaires sur le paragraphe 6. *Le paragraphe 6 est approuvé.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 7. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 8. Je ne vois pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT : Nous passons au paragraphe 9. Pas de commentaires ni de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 10. Je ne vois pas de commentaires non plus. Si je vois, la Thaïlande et je donne la parole à notre distingué collègue représentant la Thaïlande.

M. K. LOUVIROJANAKUL (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Au paragraphe 6, dernière phrase « GISTA », il manque le terme technologie.

Le PRÉSIDENT : [...] sera introduite dans la version anglaise évidemment, et si nécessaire dans les autres versions. Donc, avec cette correction le paragraphe 6 est approuvé. Le paragraphe 7 nous l'avons déjà approuvé. Le paragraphe 8, nous l'avons approuvé. Le paragraphe 9 est approuvé. Paragraphe 10. Pas de remarques ni de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 11. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 12. Y a-t-il des remarques sur le paragraphe 12. *Le paragraphe 12 est approuvé.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 13. Pas de remarques. *Le paragraphe 13 est approuvé.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 18. Pas de commentaires. *Le paragraphe 14 est approuvé.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 15. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 16. Pas de remarques sur le paragraphe 16. *Il est approuvé.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 17. Je donne la parole à notre collègue représentant le Brésil.

M. C. E. DA CUNHA OLIVEIRA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. J'aimerais revenir au paragraphe 9 et mon collègue aimerait

faire une observation d'ordre technique sur ce paragraphe 9.

Merci, Monsieur le Président, au paragraphe 9, nous avons souligné les progrès réalisés par le Centre régional africain pour l'éducation, la technologie et les sciences spatiales. J'aimerais avoir une petite précision. Pourquoi est-ce que c'est uniquement ce Centre africain qui est mentionné ici. C'est pourquoi je vous propose de prendre note de tous les progrès réalisés par l'ensemble des centres régionaux dans ce domaine. Merci.

Le PRÉSIDENT : Je remercie notre collègue représentant le Brésil. Nous vérifions ce point, pour quelle raison seulement le Centre régional africain en langue anglaise est cité. En réponse à la question du distingué délégué du Brésil, les quatre centres régionaux de formation sont cités dans la partie du rapport sur le programme d'applications spatiales. Là nous sommes dans la partie du rapport qui est « Espace et société », et plus précisément dans la partie qui traite des questions d'éducation. Je crois que le Centre régional africain en langue anglaise est cité dans la mesure où il a, dans son exposé, si j'ai bien compris, il a fourni des informations précises qui sont en fait reflétées dans ce paragraphe. Plus précisément, le Centre régional africain en langue anglaise est intervenu sous ce point de l'ordre du jour alors que les autres centres sont intervenus dans le cadre du programme d'applications spatiales.

Nous en étions au paragraphe 17. Le seul point qu'il faudra vérifier c'est la numérotation du paragraphe qui est référencé à la dernière phrase. *Le paragraphe 17 est approuvé.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 18. Nous avons une demande d'intervention de l'Inde. Dr Suresh.

M. B.N. SURESH (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je m'excuse de revenir au paragraphe 17. « et qu'il prendrait alors les mesures prévues au paragraphe 260 », ce n'est pas assez précis pour moi le terme « alors ».

Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au Directeur du Bureau des affaires spatiales, M. Camacho.

M. S. CAMACHO-LARA (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le 260 devrait plutôt être trois petits points étant donné que la référence

correcte devrait y être introduite, il s'agit du paragraphe comprenant le travail à mener à la fin de ce point 7 « année relevant de l'éducation spatiale », « paragraphe 2 relevant de l'éducation spatiale ». Les noms des paragraphes vont être modifiés c'est pourquoi nous les modifierons en temps voulu.

Le PRÉSIDENT : Nous en étions à la partie G. L'espace et l'eau, paragraphe 18. *Le paragraphe 18 est approuvé.*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 19. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 20. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 21. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 22. Pas de commentaires, pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 23. Pas de commentaires, pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 24. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 25. Je ne vois pas de remarques ni de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 26. Pas de commentaires. *Le paragraphe 26 est approuvé.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 27. Je donne la parole au distingué représentant de l'Inde, Dr Suresh.

M. B.N. SURESH (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous aimerions ajouter après « surveiller les surfaces des prospections d'eaux souterraines, l'inventaire des glaciers », il s'agit de domaines importants relevant de l'eau, nous pouvons fournir le texte par écrit au Secrétariat.

Le PRÉSIDENT : Les quelques domaines d'applications complémentaires qu'il souhaite voir apparaître dans ce paragraphe 27 et le Secrétariat s'assurera que ces modifications soient introduites dans les versions dans les autres langues. Avec ce complément, *le paragraphe 27 peut être approuvé.*

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 28. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 29. Pas de commentaires, pas de remarques. *Le paragraphe 29 est approuvé.*

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 30. Pas de commentaires. *Le paragraphe 30 est approuvé.*

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 31. Pas de commentaires. *Le paragraphe 31 est approuvé.*

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 32. Je ne vois pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 33. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 34. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Partie H

Paragraphe 35

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 35, dans la Partie H. Y a-t-il des commentaires. Je ne vois pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 36. Pas de remarques. *Il est approuvé.*

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 37. Pas de remarques. *Le paragraphe 37 est approuvé.*

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT : La partie « Questions diverses » sera traitée lorsque nous examinerons l'addendum 4. Nous pouvons regarder le paragraphe 38 qui porte sur le calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires. Je m'empresse de vous rassurer, le Sous-Comité scientifique et technique est bien prévu pour le mois de février et non pas pour le mois de mars, donc il faut corriger le texte que vous avez sous les yeux et le Sous-Comité scientifique et technique est prévu du 12 au 23 février 2007, le Sous-Comité juridique du 26 mars au 5 avril, donc là il n'y a pas d'erreur, et le Comité plénier du 6 au 15 juin. Les délégations ont bien noté la correction sur les dates du Sous-Comité scientifique et technique. Il s'agit bien de février et non pas de mars.

Avec cette correction, le paragraphe 38 peut être approuvé, je pense. *Le paragraphe 38 est approuvé.*

Le PRÉSIDENT : Nous allons arrêter maintenant l'examen des projets de rapport. Nous aurons encore l'addendum 3 et 4 à regarder tout à l'heure. Je vais cependant donner la parole à notre distingué confrère, le Dr Tarabzouni de l'Arabie Saoudite qui souhaitait nous faire une communication.

M. M. TARABZOUNI (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'arabe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous avons examiné hier les applications des technologies spatiales en matière de ressources en eau, « Espace et eau ». Cela a coïncidé avec une annonce du Prince Abdallah Aziz Sultan, au siège de l'Organisation de l'UNESCO à Paris, une déclaration selon laquelle, le Prince a déclaré que le problème des ressources en eau est un problème vital dans le monde contemporain. Il a également montré l'intérêt que porte le Prince héritier Sultan Abdallah Aziz au problème de l'eau et à l'importance que revêt ce domaine. Il a également signalé la pénurie des ressources en eau qui affecte notre planète.

Convaincu qu'il est, de la contribution que peuvent apporter les chercheurs, les scientifiques,

les créateurs également, les esprits novateurs, convaincu également du rôle que peuvent jouer les techniques et la technologie en la matière, c'est pour cette raison, c'est pourquoi le Prix du Prince Sultan, c'est un Prix mondial consacré aux ressources en eau. Ce Prix qui en fait, octroie cinq bourses aux lauréats dont quatre représentent une somme de 130 000 dollars E.U. pour chaque bourse. Quant à la cinquième bourse, elle représente le double du montant, c'est-à-dire 260 000 dollars. Ces bourses sont consacrées à l'innovation en matière scientifique ou à la créativité en matière scientifique. Ce Prix prend en compte les contributions des chercheurs, des hommes de science, tous les chercheurs, tous les hommes de science, quel que soit leur pays d'origine, donc cela couvre tous les pays du monde et n'est pas réservé uniquement aux ressortissants d'Arabie Saoudite ou d'un pays déterminé. Ce Prix est octroyé tous les deux ans, il a été créé en 2002, de date chrétienne (*précise l'orateur*). La première fois où ce Prix a été décerné, le lauréat de ce Prix à l'occasion de la première fois où il a été décerné sont deux savants américains, également deux savants égyptiens. Quant au cinquième Prix, il a été décerné à la Cité des sciences du Roi Abdallah Aziz. Pour toutes ces raisons, j'invite les États, tous les États à nous faire parvenir les recherches qui sont entreprises chez eux dans le domaine des ressources en eau afin que leurs candidats puissent concourir et obtenir éventuellement le Prix du Prince Sultan d'Arabie Saoudite.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué de l'Arabie Saoudite de nous communiquer sur cette initiative et évidemment, j'en profite pour féliciter la City for Science and Technology pour avoir reçu le Prix principal. J'avais eu le plaisir de visiter à plusieurs reprises le Centre de télédétection de la City for Science and Technology et je vous adresse mes félicitations au nom du Comité.

Je vous propose que nous arrêtons là et que nous reprenions la poursuite de l'examen du projet de rapport du Comité cette après-midi. Compte tenu du délai de production des documents qui nous manquent encore, il serait peut-être préférable que nous reprenions à 15 heures 30 et si nous poursuivons au rythme où nous avons pu avancer ce matin, vous pourrez être libérés à une heure raisonnable en fin d'après-midi. Je me garde bien de vous donner plus de précisions.

La séance est levée à 13 h 24.